

# Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford

Résumé du mémoire déposé au BAPE par  
l'Association des propriétaires du lac Miller (APLM)

5 avril 2023



# L'APLM et le lac Miller (Racine)

- Regroupe une centaine de résidents et propriétaires
- Petit lac de moins de 1 km<sup>2</sup>
- Source d'eau potable pour plusieurs résidents
- Signes de dégradation du lac depuis 2016, observation de cyanobactéries en 2022



# Position de l'APLM

- Nous réitérons notre appui à l'agrandissement du parc national, projet porteur au bénéfice des générations futures. Cependant, le projet doit recevoir l'acceptabilité sociale du milieu dans une perspective de préservation de l'environnement.
- Notre position a été transmise aux représentants du ministère et au ministre responsable en 2020 et 2021:
  - Opposition quant à la proposition initiale d'aménager un accès et un stationnement pour les visiteurs (chemin de l'Auberge).
  - La Municipalité a également adopté une résolution de « fin de non-recevoir concernant l'accès au parc par le chemin de l'Auberge ».



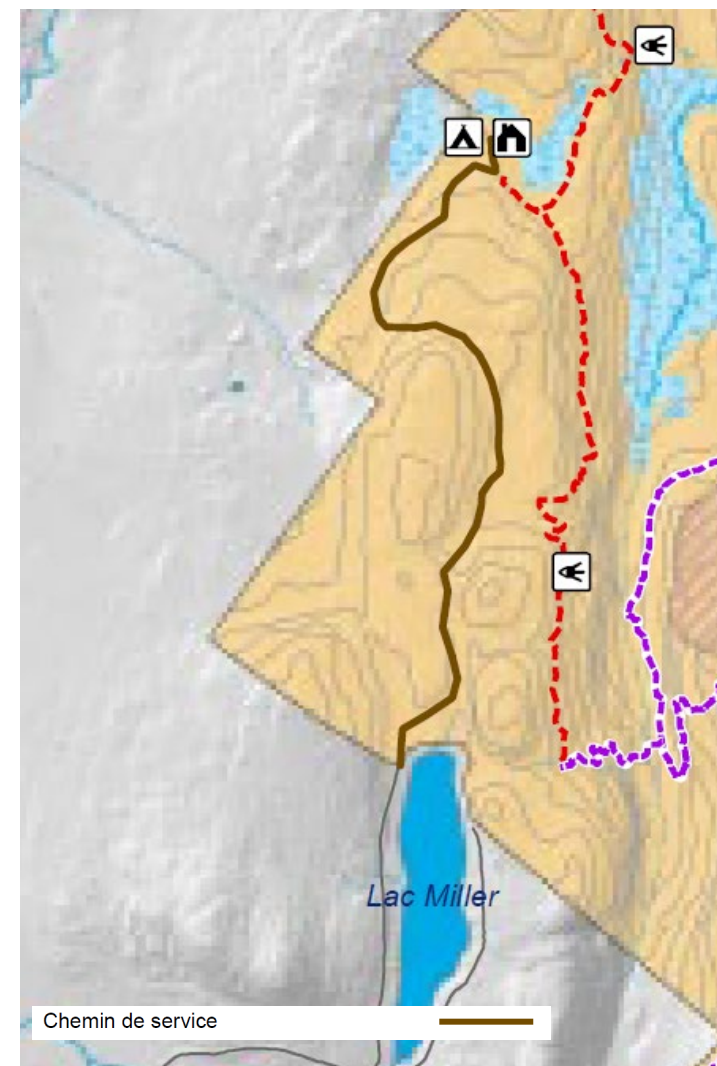
# Position de l'APLM

- En 2022, la Direction des parcs nationaux nous confirmait le retrait de l'accès et du stationnement en réponse à notre lettre au ministre.
- Or, le plan de zonage proposé ouvre la porte à l'aménagement d'un accès et d'un stationnement. Nous sommes ainsi en total désaccord avec le zonage d'ambiance proposé puisqu'il ne maintient pas l'engagement de 2022 et ne reflète pas le concept d'aménagement. Nous proposons deux (2) recommandations en ce sens.



# Position de l'APLM

- Par ailleurs, nous appuyons :
  - Les limites proposées pour le parc, incluant la bande de terrain qui sera cédé à la Municipalité dans la partie nord du lac.
  - Le concept d'aménagement, lequel indique que seul un chemin de service pour les véhicules de la SÉPAQ sera aménagé à même l'ancien chemin forestier (utilisé pour le camping rustique et le refuge proposés dans le parc et dont l'accès aux visiteurs s'effectue par les sentiers à partir du secteur de la paroi Larouche).



# Recommandation 1 :

**Réduire les limites du zonage proposé afin de se limiter à l'emprise de l'ancien chemin forestier.**

- La limite proposée englobe un secteur beaucoup plus large que l'ancien chemin.
- La limite proposée ne reflète pas le concept d'aménagement.

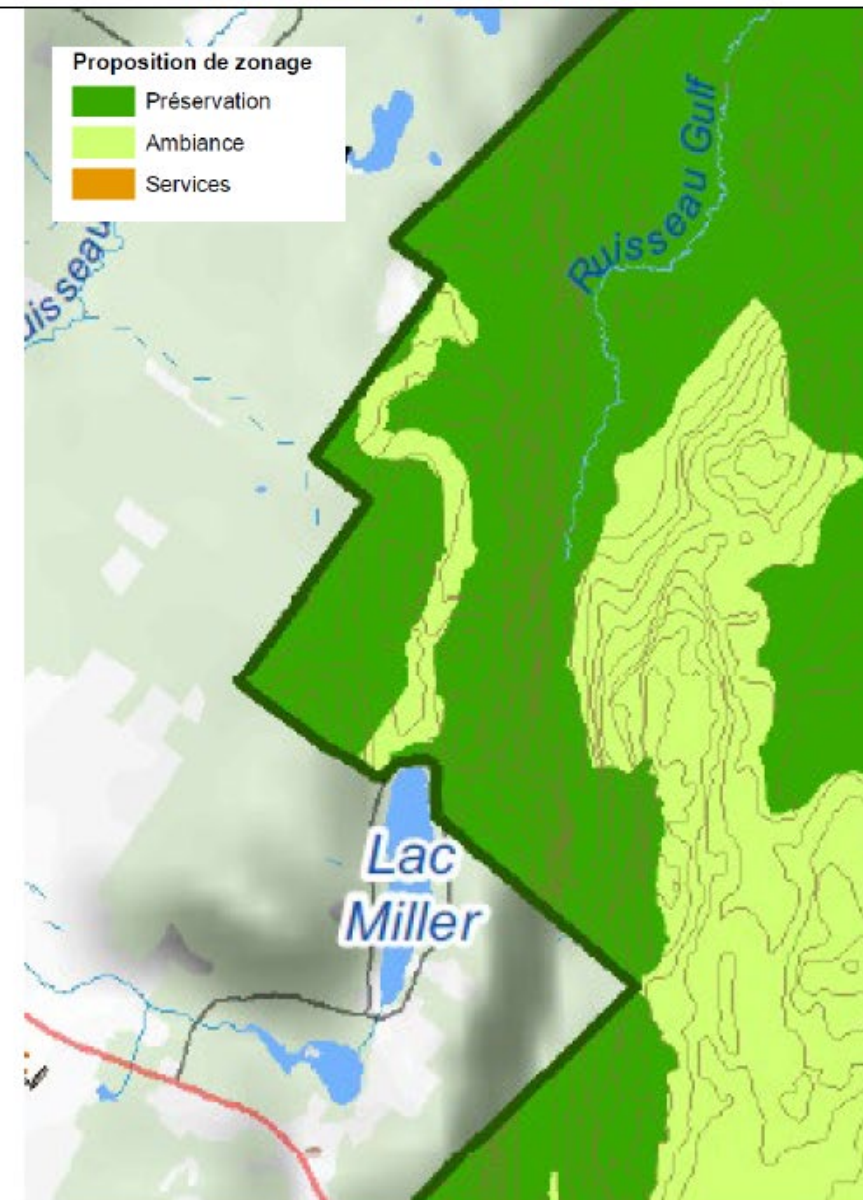


## Situation réelle



Google Earth Pro, mars 2023

## Plan de zonage proposé



Extrait du plan de zonage proposé, document d'information, Agrandissement de la limite du parc national du Mont-Orford

# Recommandation 2 :

**Modifier le zonage proposé afin de refléter l'intention exprimée au concept d'aménagement.**

- Le « zonage d'ambiance », tel que défini dans le règlement, permet l'aménagement d'un accès et d'un stationnement pour les visiteurs.
- Le zonage peut être modifié sans consultation au préalable.
- Un « zonage de préservation » serait plus approprié afin de pérenniser la volonté exprimée au concept, bien que celui puisse potentiellement entraîner une modification du règlement.



# Merci !

Association des propriétaires du lac Miller (APLM)

Le conseil d'administration :

Benoît Lanthier, président

Hélène Doyon, vice-présidente

Lorraine Denis, secrétaire-trésorière

Diane Deschênes, administratrice

Yannick Tousignant-Laflamme, administrateur

